

Hôpital Emile-Roux : des projets sortiront de terre en 2015-2016

Le Puy-en-Velay. Le député Jean-Pierre Vigier vient de visiter le centre hospitalier. Si la qualité du travail des personnels est saluée, tout comme l'évolution de l'organisation et la modernisation des infrastructures, il reste encore à faire.

Jean-Pierre Vigier au centre hospitalier Emile-Roux du Puy-en-Velay. La visite, programmée en fin de semaine dernière, est l'occasion pour le député de la 2^e circonscription de découvrir les différents services de l'établissement.

Des projets immobiliers sont lancés

Petit tour et rencontres avec le personnel des unités installées dans des locaux flambant neufs, et qui font la fierté du directeur Olivier Servaire-Lorenzet. Tout comme dans ceux qui méritent une attention particulière, « et pour lesquels, des projets immobiliers

31 500

Le service des urgences du centre hospitalier Emile-Roux du Puy-en-Velay a accueilli 31 500 personnes en 2012.

sont lancés », précise le patron des lieux.

Le service de stérilisation a valeur d'exemple en matière de coopération sanitaire. Ici, le matériel chirurgical est préparé également pour la clinique Bon Secours et l'hôpital de Brioude. L'idée d'un équipement de pointe partagé séduit l'élu.

D'autres unités moins bien loties sont inscrites dans un programme de reconstruction. C'est le cas de la chambre mortuaire, le centre de gérontologie, le laboratoire-pharmacie. « L'objectif est une livraison en 2015-2016. Nous avons également des projets pour l'imagerie, mais ce sera un peu plus long. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail et d'accueil. Et puis, nous devons nous interroger sur le niveau de nos équipements lourds. Faut-il un deuxième IRM et un deuxième scanner ? Il faut lancer une étude précise, sachant que ce type d'appareils fait l'objet d'une autorisation administrative de l'Agence régionale de santé », indique



■ Le directeur Olivier Servaire-Lorenzet travaille d'ores et déjà sur le programme Emile-Roux 2020.
Photo Christophe Bouyer

Olivier Servaire-Lorenzet. À quelques pas du directeur, le docteur Hubert Rosier, chef du service imagerie médicale, s'impatiente. « En matière de scanners et d'IRM, la France est à la traîne par rapport aux autres pays européens, à ceux du bassin méditerranéen. Et je ne parle pas du Japon où il y a sept fois plus de machines que chez nous. Pour bien travailler au Puy-en-Velay, il nous faudrait au moins deux

scanners, deux IRM, avec une équipe de radiologues et de manipulateurs beaucoup plus importante. »

La visite se poursuit par le centre de gérontologie, une priorité dans le programme de travaux à l'hôpital. Ce ne sera pas un luxe : le bâtiment, construit en 1976 et ouvert en février 1978, accueille une centaine de résidents. Dans un cadre vétuste, certaines chambres comptent jusqu'à trois lits avec des sanitaires communs. Le montant des travaux s'élève à 15 millions d'euros.

Le centre hospitalier Emile-Roux se modernise, mais le chantier n'est pas terminé.

Avec un effectif de près de 2000 agents (personnel médical et non-médical), l'établissement ponot affiche une croissance d'activités de 40 % sur les six dernières années. « Grâce à l'amélioration des locaux, la modernisation du service de médecine, les Altilligériens font de plus en plus confiance à leur hôpital. Si beaucoup de choses ont changé, il faut maintenant s'atteler aux secteurs qui ont été oubliés. Nous travaillons déjà sur le programme "Emile-Roux 2020", mais je ne peux pas en dire plus pour l'instant », conclut Olivier Servaire-Lorenzet. ■

Christophe Bouyer

QUESTIONS A JEAN-PIERRE VIGIER

Député de la seconde circonscription de Haute-Loire
« On ne peut pas continuer à laisser les choses ainsi en gérontologie »

Que retenez-vous de cette visite de plusieurs heures dans les différents bâtiments et services du centre hospitalier ?

Déjà, j'y ai rencontré un personnel dont l'engagement et la qualité du travail doivent être salués. Ensuite, la création de la communauté hospitalière de territoire altilligérien (lire par ailleurs) est une très bonne chose. On peut voir que cela fonctionne très bien dans des services tels que celui de la stérilisation des outils médicaux. Ce n'est qu'un exemple, il y en a d'autres.

Que retenez-vous maintenant des remarques

entendues, notamment à l'unité d'imagerie médicale ?

J'ai bien entendu le message du chef du service qui déplore le manque d'équipement. C'est le cas en France, et surtout en Haute-Loire où nous n'avons qu'un seul scanner pour tout le département. Il y a urgence à mettre en cohérence l'offre territoriale de santé, d'aller plus loin encore dans le partenariat entre les différents hôpitaux altilligériens. Grâce à cette complémentarité, on verra bien qu'il faut investir dans de nouveaux matériels tels qu'un autre IRM et un autre scanner.

Vous avez visité le service gérontologie. Qu'en pensez-vous ?

Je partage ce point de vue. On ne peut pas continuer à laisser les choses ainsi. Une nouvelle fois, je salue le personnel qui fait tout ce qu'il peut dans ce cadre déplorable. Maintenant, je sais que le directeur et Laurent Wauquiez, en tant que député et président du conseil de surveillance de l'établissement, se démènent pour que tout cela change. Le projet de reconstruction est sur la bonne voie, il ne reste plus qu'à boucler le financement et lancer l'opération.

Propos recueillis par
Christophe Bouyer

Un outil qui regroupe les établissements de santé

Le 10 juin, l'ensemble des acteurs du secteur hospitalier du département s'est réuni afin d'officialiser la création de la Communauté hospitalière de territoire altilligérien (CHTA).

Cette convention est destinée à faciliter l'optimisation des ressources à disposition des établissements publics, et la complémentarité des acteurs de terrain.

Le CHTA regroupe les centres hospitaliers de Brioude, du Pays de Craponne, de Langeac, du Puy-en-Velay, Yssingeaux, mais aussi de Lango-

gne (Lozère). L'ensemble représente 1 600 lits et 175 millions d'euros de budget global.

Les principes de solidarité et de subsidiarité sont les points d'ancrage de cette nouvelle coopération : s'aider mutuellement dans la complémentarité et le maintien des autonomies des établissements pour créer des synergies et conforter une offre de soins territoriale pertinente.

Chaque établissement garde son entité juridique et son indépendance fonctionnelle.